

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE  
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 8 AVRIL 2019**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 8 avril 2019, à 9 h 40, M<sup>mes</sup> et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.*

*M. le Président :* Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Concernant les pouvoirs,

Anne-Marie Chêne a donné procuration à Thierry Flandin.

Michel Veneau a donné procuration à Marc Gauthier.

Catherine Mer a donné procuration à Philippe Nolot.

Pierre Bisschop a donné procuration à Carole Boirin.

Jean-Louis Balleret a donné procuration à Maryse Augendre.

Daniel Barbier a donné procuration à Joëlle Julien.

Guy Hourcabie donne pouvoir à Vanessa Louis-Sidney

Fabienne Grandclerc a donné procuration à Michèle Dardant.

Anne Vérin a donné procuration à Fabien Bazin.

**Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 11 mars 2019**

*M. le Président :* Y a-t-il des commentaires à faire sur le procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORT N°1 : ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX DEPARTEMENTAUX  
- ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHE 2018-103**

*M. Bourgeois :*

Le transfert du terrain neutre et de la consultation de PMI du site d'action médico-sociale de Cosne-sur-Loire dans un logement mieux adapté à l'accueil du public conduit à entretenir des surfaces plus importantes. Ainsi, il convient d'augmenter par acte modificatif, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le montant annuel des prestations forfaitaires du marché n° 2018-103. Le nouveau montant total annuel des prestations forfaitaires dudit marché sera donc de 34 388,61€HT, soit une augmentation de 2,33 % par rapport au montant annuel initial.

Il vous est donc proposé :

- d'augmenter par acte modificatif, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le montant annuel des prestations forfaitaires du marché n°2018-103 à 34 388,61 €HT, soit 41 266,33 €TTC.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Nous mettons le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°2 : AIDE AUX ACTIONS DE COMMUNICATION ET  
MANIFESTATIONS AGRICOLES**

*Mme Guérin :*

Nous avons voté dernièrement une ligne de 20 000 € pour toutes les actions de communication et de manifestations agricoles. Nous avons donc à examiner les deux premiers dossiers à ce titre. Ils concernent :

- Le Syndicat Hippique Percheron de la Nièvre :

Cette structure sollicite le soutien de la collectivité départementale dans le cadre de sa participation au Salon International de l'Agriculture. Lors du concours national de la Société Hippique Percheronne de France, deux chevaux percherons, propriété des éleveurs nivernais Anaïs Pinto et Roger Petit, ont été sélectionnés pour participer à ce concours. Les deux juments présentées le 25 février 2019, Gribouille d'Arzemouy et Guinguette Fertoise figurent parmi les 10 percherons récompensés. Le Syndicat Hippique Percheron de la Nièvre sollicite une aide de 1 000 € pour participer aux frais de transport, de déplacements et d'hébergement liés à cette manifestation.

L'association ENJOI 58 (Eleveurs Nivernais Jeunesse Ouverture internationale 58) :

Afin de permettre à de jeunes éleveurs et de jeunes étudiants en agriculture de partir à la découverte de la Chine, l'association ENJOI porte l'organisation d'un voyage à Taizhou, du 12 au 22 mai 2019, avec pour objectifs d'acquérir une expérience internationale professionnelle, de développer un réseau de partenaires, de préparer les bases d'un futur jumelage, de promouvoir la viande de qualité (IGP Charolais de Bourgogne). Le budget prévisionnel de ce voyage s'élève à 95 550 € dont la moitié serait couverte par des sponsors privés. L'association ENJOI 58 sollicite une aide du Département à hauteur de 5 000 €. Il est proposé d'accorder un soutien de ce montant.

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Dans le même domaine, il y avait une manifestation à Nevers, qui s'appelle « Jumping international », et qui a déposé son bilan. Il me semble que nous nous sommes intéressés à cette manifestation. Or, nous n'avons jamais eu de retour. J'aimerais bien que l'on fasse le point sur cette manifestation, sur laquelle on a fait grand bruit, mais qui semble avoir disparu du jour au lendemain, sans que l'on ait la moindre nouvelle.

*M. le Président :*

Nous allons demander aux services de prendre contact avec les responsables de cette association pour savoir où ils en sont, et pour avoir un compte rendu. Je pense que cette manifestation figure parmi celles que nous avons aidées à hauteur de 5 000 €. La structure va être dans le dialogue partenarial dont nous avons instauré le principe. Nous allons donc les inviter à nous faire le bilan de l'opération, de façon à ce que nous puissions connaître l'utilisation des crédits attribués par la collectivité.

Nous savons que les deux premières éditions ont été largement déficitaires, et que la troisième serait en pointillé.

*M. Bourgeois :*

Aujourd'hui, la Ville de Nevers essaie de proposer le « Jumping international » à l'Agglomération de Nevers. Nous avons cherché à avoir des informations au niveau de l'Agglomération de Nevers sur les aspects financiers notamment, mais nous n'avons pas eu de réponse. Si une troisième édition était lancée, il faudra être vigilant. Plus globalement, j'ai demandé samedi, dans le cadre du Conseil communautaire, des informations sur le budget au niveau du sport, et je n'ai pas eu de réponse. Mme la maire de Pougues, au niveau des finances, n'avait pas les réponses non plus. Je me suis donc permis de m'abstenir lors du vote du budget de l'Agglomération. Nous n'avons pas le détail de ces manifestations. Il serait question aussi du Marathon de Nevers. Ce flou m'ennuie beaucoup.

*M. le Président :* Sans vouloir présager d'une décision qui n'est pas que la mienne, il est fort peu probable que nous poursuivions l'aventure avec le Jumping. Je pense même qu'il est sûr que nous ne continuerons pas à l'avenir, et nous ne leur accorderons pas de subvention pour la prochaine édition, qui est encore en suspens.

*M. Gauthier :* Concernant la subvention de 1 000 € un des deux éleveurs m'a confirmé que cet argent ne revenait pas chez eux. Les frais de boxes sont payés par le Syndicat national, mais le reste des frais sont payés par les éleveurs. L'argent est versé au Syndicat hippique. Mais d'autres personnes vont aussi à Paris.

*M. le Président :* Les éleveurs du Syndicat hippique Percheron de la Nièvre ont pris contact avec nous. Ils sont en difficultés pour maintenir cet élevage de percherons. Pour eux, c'était une grande première d'avoir deux chevaux qui étaient retenus à Paris. Ils m'ont fait part de leurs problématiques financières pour réussir à trouver suffisamment d'argent pour assurer le déplacement. Je pense que les 1 000 € vont transiter par le Syndicat, pour aller à Paris qui va rassembler et récupérer les frais qu'il y a dans une telle manifestation. A partir du moment où ils ont monté un dossier disant qu'ils allaient participer, nous ne sommes pas entrés dans le détail de la répartition de la participation. Le Département subventionne le Syndicat hippique Percheron de la Nièvre dans le cadre de son déplacement, mais pas les organisateurs du Salon de l'Agriculture de Paris.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **RAPPORT N°3 : FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

*M. Mulot :* Ce rapport a pour objet la répartition entre les collèges qui en ont fait la demande d'une aide pour la réparation des matériels de restauration pour un montant total de 5 748,28 €

Le Département assure la gestion du FCSH d'une part en assurant l'encaissement des cotisations des collèges et d'autre part en effectuant la répartition des aides pour l'acquisition de matériels ou pour la réparation des équipements des 25 cuisines de collèges.

La commission d'examen des demandes, composée du Vice-président à l'éducation et des services (direction du patrimoine bâti et direction de l'éducation) établit une proposition de répartition conformément au règlement d'intervention adopté en Commission Permanente le 11 juin 2018, en tenant compte des exigences de continuité de service et de respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Pour les réparations, la proposition de répartition des aides est effectuée à partir des critères techniques suivants :

- garantir le maintien en température (chambres froides, armoires chaudes),
- assurer la continuité du processus de nettoyage (lave-vaisselles),
- assurer la continuité du fonctionnement des équipements de cuisson (fours, sauteuses, ...).

Conformément au partenariat de gestion conclu avec les collèges, les participations financières allouées sont comprises entre 70 et 100 % de la dépense engagée par l'établissement.

Pour cette première répartition de l'année, cinq collèges ont fait une demande dont le montant total s'élève à 5 748,28 €, étant précisé que la trésorerie disponible, le 04 mars 2019, date de la réunion de la commission d'examen des demandes, est de 28 530,01 €

Il vous est donc proposé de répartir la somme de 5 748,28 € entre les cinq collèges suivants :

- collège de Luzy : 1 163,40 €
- collège de Prémercy : 1 044 €
- collège de Fourchambault : 478,82 €
- collège de Château-Chinon : 984,48 €
- collège de Lormes : 2 077,58 €

*M. le Président :*

Cela appelle-t-il des commentaires ?

*Mme Boirin :*

Il est noté que nous finançons 70 % de la dépense. Pourquoi, alors que nous sommes sur une compétence du Département, la collectivité ne finance-t-elle pas la totalité ?

*M. Mulot :*

Il arrive que nous soyons à 70 %, mais il arrive aussi que l'on se rapproche des 100 %, compte tenu de différents critères. Une part reste à la charge du collège.

*M. le Président :* Il s'agit d'une subvention que nous leur apportons en plus des subventions habituelles, dans le cadre de nouvelles acquisitions, mais nous ne leur donnons pas obligatoirement 100 % ; parfois, cependant.

*M. Mulot :* Cette participation est vue en accord avec le collège, bien souvent.

*M. le Président :* S'il n'y a pas d'autres commentaires, je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°4 : AIDES AUX COLLEGES – CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITE**

*M. Mulot :* Ce rapport est consacré à l'attribution de l'aide au bénéfice de 10 collèges ayant proposé 45 services « repas locaux complets » au cours de l'année 2017/2018, soit 11 520 repas financés à hauteur de 1 € par repas pour un montant global de 11 520 €. Ces collèges sont engagés dans le dispositif « circuits alimentaires de proximité » (repas complets locaux et / ou introduction de produits locaux).

L'expérimentation « circuits courts » lancée en janvier 2012 avait pour objectifs d'étudier comment les réseaux d'approvisionnement, les organisations internes aux cuisines ainsi que les relations gestionnaires/producteurs locaux pouvaient permettre la mise en œuvre d'un approvisionnement local de qualité.

Cette expérimentation appelée depuis la rentrée 2014/2015 « circuits alimentaires de proximité » est devenue un dispositif de droit commun : en plus du financement des repas complets locaux (10 services maximum par an) aidés à hauteur de 1 € par repas, un accompagnement des gestionnaires et des cuisiniers à l'introduction de produits locaux est proposé.

Depuis le début de l'expérimentation, d'autres thématiques sont apparues comme l'approche globale de la restauration hors domicile, l'approche territoriale, les échanges avec les autres acteurs travaillant sur les démarches de restauration collective, la transversalité avec les autres services. Elles ont ainsi donné lieu à de nouvelles actions ou de nouveaux projets portés par notre collectivité : notamment, la semaine du goût, lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place d'un réseau de cuisiniers, le Projet Alimentaire Territorial ou encore le salon de la restauration collective le 10 octobre 2018 (2<sup>ème</sup> édition), et depuis novembre dernier. Récemment la collectivité a adhéré à l'association nationale AGRILocal (plateforme de mise en relation acheteurs publics/producteurs, fournisseurs, entreprises locales), dont la phase de test démarrera très prochainement pour une mise en place dans les collèges (et 1 ou 2 EHPAD), en septembre 2019.

Concernant l'année scolaire 2017/2018, l'approvisionnement local hebdomadaire ou des services « repas locaux complets » est totalement inconnu pour 5 collèges (sur 25), ou de manière exceptionnelle, et ce, dans le cadre de la « semaine du goût ».

Pour les vingt autres, plus d'une moitié a continué et amplifié leur approvisionnement à raison d'une commande hebdomadaire minimum (pour certains, plusieurs produits par semaine), tandis que les autres ne se sont impliqués que dans un approvisionnement local limité dans le temps (mensuellement ou trimestriellement.).

Il est actuellement mené une réflexion sur l'aide financière (1 € par repas) apportée aux collèges dans le cadre des « circuits alimentaires de proximité » afin de l'adapter au développement de l'approvisionnement local de tous les collèges, et notamment par la mise en place de la plateforme AGRILocal.

Enfin, sera poursuivie la sensibilisation à l'alimentation durable à destination des collégiens (approvisionnement local, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...) et en particulier à travers l'exposition du ministère de la Culture, « Quand les artistes passent à table ». Cette exposition sera itinérante (de juillet à décembre 2019) ; des médiations et des animations auprès des publics scolaires seront proposées de septembre à décembre 2019.

Il vous est donc proposé d'adopter la répartition proposée au bénéfice des établissements suivants, pour un total de 11 520 €:

- Collège « Les Courlis », Nevers : 486
- Collège « René Cassin », Cosne-sur-Loire : 3 750 €
- Collège « Jean Rostand », La Machine : 1 669 €
- Collège « Paul Barreau », Lormes : 524 €
- Collège « Les deux rivières », Moulins-Engilbert : 2 502 €
- Collège « Les Amognes », Saint-Benin d'Azy : 589 €
- Collège « Haut Morvan – François Mitterrand », Montsauche-les-Settons : 269 €
- Collège « Maurice Genevoix », Decize : 720 €
- Collège « Adam Billaut », Nevers : 678 €
- Collège « Arsène Fié », Saint-Amand-en-Puisaye : 333 €

*M. le Président :*

Ces dispositifs divers se conjuguent autour d'un même objectif. L'adhésion à AGRIOLOCAL nous fait franchir un pas décisif. Le 13 mai, nous parlerons d'AGRIOLOCAL au cours de notre session. Nous allons dépasser le cadre des collèges puisque nous avons mis en test deux EHPAD. Par ailleurs, à la demande des maires, deux écoles, celles de Rouy et de Saint-Honoré-les-Bains, sont candidates pour entrer dans la phase test, qui va durer quelques mois, d'AGRIOLOCAL. Nous développons donc ces circuits courts dans les collèges, mais nous allons aussi participer au développement de l'opération dans d'autres cuisines collectives que les collèges.

*M. Morel :*

Je trouve que ce dispositif est extrêmement intéressant. Je siège au Conseil d'administration du collège des Loges, qui bénéficie d'une cuisine régionale. Elle alimente le lycée Pierre Bérégofoy et peut-être le lycée Alain Colas. Je trouve un peu dommage que ce collège échappe au dispositif, et il me semblerait intéressant que nous ayons des rencontres avec la Région de façon à étendre ce dispositif sur le plan régional pour ce collège ou les quelques collèges qui sont dans cette situation. C'est d'autant plus important que ce collège est situé en zone REP, et il mérite qu'on lui apporte une attention particulière.

*M. le Président :*

Je me suis renseigné pour savoir si, dans les établissements tests sur AGRIOLOCAL, nous n'avions pas mis un lycée ; on ne leur a pas demandé. Mais nous pourrions les mettre dans la liste des cuisines collectives départementales qui pourraient bénéficier d'AGRIOLOCAL.

Il y a une autre restauration collective qui va être dans la phase test d'AGRIOLOCAL, c'est le restaurant inter-administratif AGORA.

La phase test n'est pas appelée à durer très longtemps, et si tout fonctionne bien, toutes les cuisines collectives et les particuliers pourront aller sur AGRIOLOCAL. Je suis d'accord avec vous, et j'espère bien que les lycées, par l'intermédiaire de la Région, vont entrer dans ce dispositif.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**



## **RAPPORT N°5 : PROJETS EDUCATIFS 2019**

*M. Mulot :*

Le Conseil départemental accompagne les projets éducatifs développés par les collèges du département, mais également les actions liées aux associations. Pour cette première programmation 2019, les aides financières demandées pour les actions citées ci-après s'élèvent à 11 849 € (première présentation en février 2019 de 13 300 €) :

- Collège de Pouilly-sur-Loire : Pour 3 classes de 6<sup>ème</sup>, le projet Théâtre a pour objectif de découvrir l'écriture de Fabien Arca, auteur et scénographe de niveau national, de travailler en coopération entre les élèves, et de s'exprimer par une pratique théâtrale. En 2018, une aide de 1 200 € dans le cadre des projets pédagogiques a été accordée pour un projet en lien avec l'environnement. Le collège sollicite une subvention de 1 120 € qu'il est proposé à la commission d'accorder.

- Collège d'Imphy : Le collège souhaite conclure le travail mené dans le cadre des enseignements pluridisciplinaires sur le devoir de mémoire en proposant une expression artistique autour de cette thématique. Pour cela, il propose des visites à Oradour-sur-Glane, au village médiéval de Saint-Loup-sur-Thouet et sur le site du Puy-du-Fou. Dans l'objectif de pouvoir réaliser ce projet, le collège sollicite une subvention de 2 000 €. Il est proposé à la commission d'accorder une aide de 1 500 €

- Collège de Luzy : Le projet présenté et nommé « découvrir la culture à travers 3 univers » concerne les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de l'établissement autour de la découverte de l'Opéra Carmen à Dijon, la visite de l'Assemblée Nationale, la visite du musée de la Résistance de Saint Brisson et mémorial de Dun-les-Places. Le collège sollicite une subvention de 729 € qu'il est proposé à la commission d'accorder.

- Tombolo Presses : Le programme artistique et pédagogique 2018 « Ravisius Textor » propose un programme d'expositions de recherches à destination des étudiants de l'ESAAB (Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne) et de ses anciens étudiants, ainsi que tous les amateurs d'art, de design, d'architecture et de culture visuelle et technologique. Afin de pouvoir financer ce projet sur l'année 2019 l'association Tombolo Presses sollicite une subvention de 5 000 €. Cependant, il est proposé à la commission d'accorder une subvention de 2 500 €

- Pôle vocal Victor Hugo : L'association de soutien au Pôle vocal de Victor Hugo à Nevers présente une demande de subvention pour permettre de poursuivre son développement notamment pour assurer les 25 représentations prévues dans leur calendrier prévisionnel. Dans le cadre d'un parcours citoyen, le Pôle vocal participe aux cérémonies officielles notamment du 8 mai, du 11 novembre, du 9 septembre et du 26 juin dans un devoir de mémoire et à d'autres cérémonies pédagogiques, solidaires, humanitaires et d'inauguration dont le lancement de la J'box 58 le 5 décembre dernier. Dans le cadre de la préparation à l'épreuve orale du brevet « parcours citoyen », les élèves suivent une formation citoyenne avec Eric Segonne (auteur nivernais et animateur de l'Association des familles et Compagnons de la Libération). Afin de diversifier ses approches, le Pôle vocal cherche également à valoriser le patrimoine historique et culturel local et le partager avec les jeunes générations. Afin de réaliser ces diverses actions, l'association de soutien au Pôle Vocal Victor Hugo sollicite une subvention de 3 000 € qu'il est proposé d'accorder.

- Musichoeur : L'association « Musichoeur » organise le Festival choral académique qui s'articule sur 4 projets musicaux en lien direct avec 13 collèges pour un ensemble de 337 élèves pour 6 concerts. Les projets sont en partenariat avec le Conseil départemental, les municipalités, les communautés de communes et RESO. Afin de pouvoir réaliser ces projets l'association sollicite une subvention de 3 380 €. Il vous est proposé d'accorder une participation de 3 000 €

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°6 : PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AU FONCTIONNEMENT DU CROUS – SOLDE DE L'ANNEE 2018**

*M. Mulot :*

Ce rapport porte sur la participation financière du Département à la restauration universitaire sur le site de Nevers : versement d'une subvention de 2 478,30 € au CROUS de Dijon, dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2019 (13 000 € pour la restauration universitaire).

Dans le cadre de la restauration universitaire assurée sur le site ISAT - Antenne de droit par la SOGIREST, pour le compte du CROUS de Dijon, le Département, Nevers Agglomération et la CCI de la Nièvre apportent chacun, dans le cadre d'une convention tripartite, une subvention au CROUS de Dijon de 0,30 € par repas permettant une réduction du coût de production des repas servis aux étudiants.

Au cours de l'année universitaire 2017/2018, le CROUS a informé ses partenaires qu'il se désengagerait de la gestion du restaurant universitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne pouvant plus supporter le déficit chronique de sa gestion, et qu'il souhaitait qu'une solution locale soit étudiée.

Nevers Agglomération et le Département ont alors travaillé à l'élaboration d'une réponse locale, tandis que la CCI de la Nièvre informait les deux autres cosignataires qu'elle souhaitait se retirer du dossier et arrêterait le financement au 31 décembre 2018.

Les trois partenaires se sont cependant engagés à financer les dépenses liées à la fourniture des repas servis l'an passé, qui, après négociation avec le CROUS de Dijon, ont été arrêtées à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

Dans le cadre du budget primitif voté le 25 mars 2019, le Département s'est engagé à augmenter sa participation financière à la restauration universitaire (de 6 000 € à 13 000 €). En fonction des documents comptables reçus du CROUS de Dijon, par l'intermédiaire de l'ancien prestataire SOGIREST, le nombre de repas servis entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018 a été arrêté à 8 261. La subvention versée par le Département sur la base de 0,30 € par repas (sur la base de l'ancienne convention devenue caduque au 31 décembre 2018) est donc fixée à 2 478,30 €

Il convient par ailleurs de rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion est portée par Nevers Agglomération qui a délégué le fonctionnement au quotidien à un prestataire local (MGC Restauration) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Un nouvel appel d'offres sera lancé prochainement, auquel le Département sera associé, pour permettre à un prestataire d'assurer la production de repas au restaurant universitaire pour une durée de 2 ou 3 ans.

*M. le Président :*

Nous sommes dans une situation que nous avons pu déjà rencontrer. Normalement, le Département ne devrait pas intervenir pour financer les repas servis par le CROUS. Comme sur d'autres sujets, il est scandaleux d'être victimes d'un chantage où il est dit que si nous n'aidons pas le CROUS, il sera fermé. Nous l'avons connu pour la rentrée de septembre 2018, avec, en plus, les problèmes financiers que connaît la CCI l'amenant à indiquer qu'elle ne pourrait plus consentir cet effort. J'ai accepté d'augmenter la part sur les trois derniers mois de l'année, car nous avions une menace de véritable fermeture du restaurant universitaire. Avec l'Agglomération, nous avons considéré que nous ne pouvions envisager de fermeture du restaurant universitaire. C'est donc cette somme de 2 478 € qu'il a fallu rajouter pour aller jusqu'au 31 décembre 2018. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous sommes revenus à l'aide que nous apportions avant cela, qui est de 0,30 € par repas. C'est valable jusqu'au mois de juin, où il y aura à nouveau une négociation, avec un nouveau bras de fer pour savoir qui fait quoi et qui finance quoi. Je suis un peu scandalisé par cette situation, car nous ne devrions pas participer au financement des repas des étudiants.

Dans la négociation, nous avons un peu mis la pression sur le CROUS, et nous avons obtenu quelque chose de très positif, à savoir qu'il y a maintenant une personne qui assure l'accueil au CROUS et qui notamment apporte un accompagnement aux étudiants, et dont le poste est financé par le CROUS. Cependant, nous n'avons pas obtenu du CROUS que Nevers soit traité par exemple comme Le Creusot, où le CROUS prend en charge la totalité des repas.

*Mme Boirin :*

Les conditions financières au CROUS du Creusot sont-elles identiques ? Ils dénoncent apparemment le problème du déficit financier. Le Creusot est-il dans la même situation ? Ou bien est-ce une situation particulière à Nevers ? Pourquoi ce déficit dans ce cas ?

*M. le Président :*

Les accords au Creusot et les accords à Nevers ne sont pas tout à fait les mêmes. Au Creusot, le CROUS fait comme il le fait à Dijon ; il s'empare de la totalité des problématiques. Mais, à Nevers, depuis très longtemps, le CROUS a fixé ses interventions, qui ne sont pas aussi globales qu'à d'autres endroits de la région. Ils avaient même menacé de s'en aller complètement. Certes, ils sont restés, et ils ont mis une personne, mais, sur les repas, ils n'ont pas reculé. Le CROUS ne conventionne pas, sur les différents sites universitaires délocalisés de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, de la même façon d'un site à un autre.

*Mme Boirin :*

Pourquoi y a-t-il déficit à Nevers ? Le CROUS du Creusot est-il aussi en déficit ?

- M. le Président :* Non. Le CROUS, pour Le Creusot, paie le prix du repas. En revanche, le CROUS de Nevers donne 0,30 € par repas, et il faut donc compléter. Nous avons dû d'ailleurs mettre un peu plus que les 0,30 € du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018, vu le changement de prestataire, le prix des repas, le désengagement de la CCI. Le CROUS d'ailleurs avait dit qu'il partait. Certes, il n'est pas parti, mais nous ne sommes cependant pas dans les mêmes conditions que d'autres sites universitaires de la région.
- Mme Boirin :* Quel est le montant du budget par an, si la CCI se désengage, pour le Conseil départemental et l'Agglomération ?
- M. le Président :* Notre budget est d'à peu près 13 000 € par an. La restauration des étudiants à Nevers va coûter 13 000 € au Département, sur un calcul de 0,30 € par repas.
- Mme Boirin :* Le désengagement de la CCI conduirait normalement à une augmentation de notre participation ?
- M. le Président :* Pour le moment, nous ne le savons pas. Nous allons jusqu'en juin 2019. L'Agglomération de Nevers, qui gère le dossier de l'appel d'offres, va nous garder les mêmes conditions que celles que nous avons auparavant, je l'espère. Si nous n'avons pas les mêmes conditions, il y aura de nouveau, comme ce fut le cas pour cette année, un débat de marchand de tapis, avec tous les financeurs, pour savoir ce que chacun met.
- Apparemment les repas vont être faits à la Cuisine centrale. J'espère que celle-ci va aussi être sur AGRIOLOCAL et va s'emparer des circuits courts et du bio.
- M. Morel :* Je trouve que c'est une situation complètement incohérente, et tout à fait insupportable. Pourquoi la CCI se désinvestit-elle de cette opération ? Pourquoi jouons-nous le rôle de « rustine » dans cette opération, alors que ce n'est vraiment pas de notre compétence ? Et, en plus, il apparaît que nous n'avons pas la main dans la négociation. Cela pose un certain nombre de questions, qui nous inciteraient à refuser cette délibération si les intérêts légitimes des étudiants n'étaient pas en cause.

*M. le Président :*

Il est bien évident que, s'il n'y avait pas le risque de voir la restauration pour les étudiants fermer, cela serait différent. Je rappelle aussi que nous avons investi 200 000 € dans le restaurant de l'ISAT. Il faut que l'on s'assure de son bon fonctionnement. Mais je le dis franchement, nous sommes victimes d'un chantage.

La CCI se retire du fait des problèmes de financement qu'elle connaît. Des coupes sombres dans le budget des CCI amènent M. Orsi, président de la CCI de la Nièvre, à trier dans les missions de la Chambre. Elle s'est désengagée de l'aéroport, puis sur ce dossier du CROUS. J'ai eu une discussion avec lui, et je comprends bien sa situation financière, et ce qui l'amène, de ce fait, à se désengager.

Effectivement, ce n'est pas de notre compétence, et l'Agglomération va négocier les prochains contrats. Les services vont quand même y participer, mais nous sommes dans la structure qui permettra de trouver un équilibre. J'avais souhaité, dans le dialogue, qu'il y ait une discussion sur la qualité des repas, mais il a été mis en évidence, par une étude menée par le Directeur de l'ISAT et le Conseil départemental, que l'offre ne satisfaisait pas totalement les étudiants. Nous allons essayer, dans les discussions avec l'Agglomération, de nous assurer de la qualité des repas servis aux étudiants, et voir si cela correspond à ce qu'ils attendent du restaurant universitaire. Je voudrais aussi savoir si, dans ces 6 premiers mois, la fréquentation du restaurant universitaire va de nouveau repartir à la hausse, ce qui n'était pas le cas.

*Mme Bertrand :*

La solution ne serait-elle pas de demander au CROUS de Dijon de participer un peu plus ?

*M. le Président :*

Bien sûr, c'est ce que nous avons fait. Nous avons eu plusieurs réunions, auxquelles étaient présents l'Agglomération de Nevers et le Département. L'Agglomération et le Département ont parlé d'une seule voix, pour dire que la situation n'était pas normale. La situation faite à l'Agglomération est la même que celle faite au Département, et il ne lui revient normalement pas non plus de financer la restauration des étudiants. Nous travaillons ensemble pour obtenir tout cela. Je travaille avec M. Martin, qui s'occupe du dossier, et nous travaillons en parfaite coopération.

En mai-juin, il y aura à nouveau des discussions avec le CROUS sur cette problématique des repas servis aux étudiants. Cependant, puisqu'en permanence il y a une sorte de chantage, nous aurons du mal à nous désengager financièrement. J'aimerais, même si nous ne pouvons pas nous désengager financièrement, qu'au moins nous puissions jouer sur la qualité de ce qui est servi aux étudiants, que nous puissions leur servir des repas qui correspondent à ce qu'ils veulent, et surtout qu'ils fréquentent le restaurant. L'investissement pour le restaurant était important, mais 35 % d'étudiants le fréquentent. J'espère que la Cuisine centrale de Nevers va être en capacité de servir des repas à la rentrée prochaine, et qu'ils auront adhéré à AGRILocal, et que, dans l'assiette des étudiants, il y aura un maximum de nourriture locale, et peut-être même de bio.

*Mme Boirin :*

Par qui sont alimentés les CROUS ?

*M. le Président :*

Par l'Etat.

*Mme Boirin :*

C'est donc l'Etat qui décide de ne pas alimenter Nevers, alors ?

*M. le Président :*

L'Etat approuve ce qui se fait. Le CROUS est régional, et il y a les CNOUS, le centre national.

*M. Flandin :*

En droit privé, on pourrait mettre en évidence les disparités de traitement.

*M. le Président :*

Tout à fait. Ils ont mis en avant le fait qu'ils mettaient à disposition une personne à Nevers, mais dans les autres centres universitaires délocalisés de la région, il y a une personne qui le fait, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors à Nevers.

*Mme de Mauraige :*

Il serait peut-être intéressant de se renseigner sur ce qui se fait sur d'autres sites universitaires en dehors du Creusot, pour savoir comment cela fonctionne, et s'ils sont traités de la même manière.

*M. le Président :*

A mon avis, c'est presque partout comme au Creusot, objectivement. Nous pourrions vérifier ce qui se passe en Franche-Comté.

Nous allons passer au vote. Cependant, si nous avons du Creusot, c'est que nous savons que cela ne se passe pas tout à fait comme chez nous.

Les 2478,30 € correspondent à ce que nous allons payer pour solder 2018.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°7 : CONVENTION DE PARTENARIAT DISPOSITIF CARTE AVANTAGES JEUNES / J BOX 58**

*M. Mulot :*

Dans le cadre des nouvelles orientations concernant le dispositif «carte Avantages Jeunes / J BOX 58 édition Nièvre », le Conseil départemental doit se prononcer sur les éléments qui encadrent les nouvelles dispositions figurant sur la convention de partenariat entre le Département de la Nièvre, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Bourgogne Franche-Comté. Ce dossier n'implique aucune disposition financière.

En novembre 2018, s'est tenue à Nevers, une rencontre qui associait la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté et le Président du Conseil départemental de la Nièvre afin de regrouper le dispositif « J BOX 58 » porté par le Département de la Nièvre et la « Carte Avantages jeunes » portée par le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté en un seul dispositif qui sera effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020, cette convention étant renouvelable par année après l'évaluation du dispositif.

Les modalités organisant la convention reposent sur trois axes principaux : le fonctionnement, la gouvernance, l'offre auprès des jeunes

**1. Fonctionnement**

Les points essentiels concernent le fonctionnement en termes de logistique et les dispositions relatives à l'élaboration et à la diffusion des supports de communication. Il est convenu que le CRIJ gère l'intégralité du dispositif dans le département de la Nièvre, sans solliciter de financement auprès du Conseil départemental. En revanche, le Conseil départemental de la Nièvre portera une attention particulière à tous les supports de communication et de diffusion qui le concernent. Il sera vigilant à la présence du logo et au respect de la charte graphique sur chaque édition diffusée dans le territoire nivernais.



## 2. Gouvernance

Un comité de pilotage sera entièrement animé et coordonné par le CRIJ. La collectivité sera particulièrement attentive aux points de vente et souhaite qu'au moins deux lieux soient établis par canton. Elle s'assurera que les points de ventes et de distribution lui soient communiqués.

## 3. Offre auprès des jeunes

La « Carte Avantages Jeunes / J'BOX 58 édition Nièvre » augmente l'offre jusqu'à 3 000 avantages de plus que la J BOX 58 classique.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de partenariat qui implique le Conseil départemental de la Nièvre, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Centre Régional d'Information Jeunesse de la Bourgogne-Franche-Comté.

Le démarrage est prévu pour septembre 2019.

*M. le Président :*

Avec l'association des deux dispositifs, les jeunes nivernais auront une offre extrêmement étendue en termes de qualité et de quantité.

*M. Morel :*

J'ai assisté à la réunion concernant le nouveau dispositif associant la J'BOX et la Carte Avantages jeunes. Je trouve cela intéressant. Cela étant, je m'interroge. Par exemple, en matière de permis de conduire, la J'BOX 58 octroyait 300 € aux jeunes contre des actions de bénévolat, auxquels venait s'ajouter la subvention régionale, qui était de 500 € ce qui permettait pratiquement pour ces jeunes de financer en quasi-totalité leur permis. Dans le cas de ces J'BOX régionales, les deux montants pourront-ils être cumulés ?

*M. Mulot :*

Je vous communiquerai l'information ; je vais me renseigner. Le dispositif est reconduit. Je pense que les 300 € du Département, contre des heures de bénévolat, et les 500 € de la Région, peuvent vraisemblablement se cumuler. Je vais le vérifier.

- M. Bazin :* Dans les deux cas, on est, il faut le préciser, sur des enveloppes fermées. Afficher un accompagnement à tous les jeunes qui passent leur permis de conduire serait une contre-vérité. Si l'enveloppe est épuisée, ce n'est plus possible. Des communes, comme Corbigny, notamment, accordent une aide au permis de conduire. Nous avons essayé de le faire avec la Mission Locale Nivernais Morvan, mais nous n'avons jamais réussi à identifier précisément l'ensemble des dispositifs d'accompagnement. C'est un peu comme la mobilité et les déplacements ; tout le monde en fait, et au final on se perd dans les dispositifs. Il serait intéressant d'avoir la liste de l'ensemble des interventions sur le dispositif.
- Mme Fleury :* Il y a notamment des communautés de communes qui le font, et pour certaines ce n'est pas cumulable : l'aide qu'elles apportent, qui finançait presque la totalité du permis de conduire, n'était pas cumulable avec une autre aide. Pour ce qui nous concerne, c'est cumulable, mais à enveloppe fermée.
- M. le Président :* Pour ma gouverne personnelle, épuisait-on cette ligne tous les ans, ou pas ?
- Mme Fleury :* Oui, nous l'épuisons, et nous ne pouvions même pas donner satisfaction à tout le monde. Il y avait aussi tout un réseau qui avait été développé avec les auto-écoles partout sur le territoire. Des auto-écoles faisaient une offre promotionnelle pour le détenteur de la carte J BOX. Cela contribuait à financer, pour ceux qui pouvaient en bénéficier, la quasi-totalité du permis de conduire, contre des heures de bénévolat encadrées dans des structures associatives.
- Mme Boirin :* Ce qui serait important serait d'avoir un retour sur les auto-écoles, et surtout d'avoir un partenariat avec les auto-écoles. Il existe maintenant des instructeurs libres, que l'on recrute sur Internet, qui n'ont pas toujours les diplômes ni les garanties qu'ont les auto-écoles, et c'est d'autant plus important, à l'heure d'aujourd'hui, que les auto-écoles sont en grande difficulté avec le dispositif Macron qui laisse tout faire sur ce point. Si l'on donne de l'argent, il faut effectivement que l'on ait une collaboration avec les auto-écoles de la Nièvre pour que celles-ci ne meurent pas, parce qu'à l'heure actuelle elles ont de grandes difficultés.

*M. le Président :*

La solution est un partenariat exclusif entre la « Carte Avantages jeunes » et les auto-écoles qui voudront bien être dans le dispositif. C'est à cela qu'il faut travailler. Par contre, il faut maintenir pour certains jeunes la possibilité d'être aidés financièrement, avec en retour des heures faites au service d'un centre social ou d'une association.

Nous allons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°8 : 2019 – POLITIQUE SPORTIVE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

*Mme Bézé :*

Ce rapport porte sur la validation de six conventions de partenariat concernant l'année 2019 pour un montant total de 150 000 €

Il vous est proposé de valider, pour l'année 2019, les conventions de partenariat suivantes :

- avec le Comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan pour l'organisation de la 43<sup>ème</sup> édition du TNM (Elite Nationale) du 20 au 23 juin 2019, pour un montant de 25 000 € identique à 2018,
- avec l'association 3D BMRT pour couvrir les dépenses liées à ses activités sportives (y compris sa participation aux compétitions moto : Bol d'Or, 12 heures de Magny-Cours et le championnat du monde d'endurance, si les résultats le permettent). Comme en 2017, l'association participera en 2019, aux 24 heures du Mans moto, permettant ainsi une visibilité plus importante pour le Département. L'aide proposée est donc identique à celle accordée en 2017, soit 10 000 €
- avec la JS Marzy Basket, auquel le Département a souhaité associer son image, pour un montant de 10 000 €, identique à 2018,
- avec l'USON Handball, auquel le Département a souhaité associer son image pour la première fois suite à son accession en niveau national (NM3), pour un montant de 10 000 €
- avec l'US Charitoise Football, auquel le Département a souhaité associer son image pour la première fois suite à son accession en niveau national (Nationale 3), pour un montant de 10 000 €

- avec La Charité Basket 58, auquel le Département a souhaité associer son image, pour un montant de 85 000 € identique à 2018. Pour information, 50 000 € ont déjà été versés à titre d'acompte suite à la délibération n°8 de la Commission Permanente du 4 février 2019. Il vous est donc proposé d'accorder une participation de 35 000 € portant ainsi l'aide totale à un montant de 85 000 €

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°9:**

**DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE –  
SOUTIEN A L'IPAMAC DANS LE CADRE DE LA GTMC**

*M. Delaporte :*

Ce rapport propose d'attribuer une subvention de 5 444 € pour l'année 2019, pour participer au fonctionnement de l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) : 2 324 € au titre de son travail d'animation du comité d'itinéraire de la Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC-VTT) et 3 120 € pour la mise à disposition des objets signaux de la GTMC-VTT.

L'appel à projets « Massif central-Grande itinérance » a retenu des itinéraires emblématiques qui pourront bénéficier pour leur valorisation de fonds européens (FEDER). Parmi ceux-ci figure la relance de la Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC-VTT), reliant historiquement Clermont-Ferrand à Sète mais tombée en désuétude. En amont, la Grande Traversée du Morvan en VTT (GTM) relie Avallon à Autun.

Le Parc Naturel Régional du Morvan, les Départements de Saône-et-Loire, de l'Allier et de la Nièvre ont souhaité compléter ces itinéraires en créant la jonction manquante entre le Morvan et Clermont-Ferrand via les GR13 et GR3.

L'ensemble des partenaires a confié à l'IPAMAC, fédératrice des parcs naturels du Massif central, la responsabilité d'être chef de file de la GTMC qui fédère 11 départements et 3 régions. Chaque partenaire est sollicité en fonctionnement, pour une quote-part de financement.

La participation du Département de la Nièvre s'élève à 2 324 € maximum par an, celle-ci étant calculée au prorata des kilomètres concernés à savoir 140 km.

Par ailleurs, la convention de « mise à disposition, installation et entretien des objets signaux de la Grande traversée du Massif central à VTT » entre l'IPAMAC, la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs et le Département prévoit l'attribution d'une subvention de 3 120 € à l'IPAMAC. Sont définies les conditions de mise à disposition, d'installation et d'entretien de ces objets signaux. La communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs procède à la pose de 5 objets sur les sites de Château-Chinon et de Montsauche-les-Settons, le Département pose celui des Sources de l'Yonne, également Espace Naturel Sensible.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de la subvention à l'IPAMAC de 5 444 € pour l'année 2019, soit 2 324 € au titre de son travail d'animation du comité d'itinéraire de la GTMC-VTT et 3 120 € pour la mise à disposition des objets signaux de la GTMC-VTT,
- d'approuver le principe du déploiement des objets signaux de la GTMC VTT en partenariat avec l'IPAMAC et la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°10:**

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE ET LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE – APPEL A PROJET « HANDICAP ET PERTE D'AUTONOMIE : INNOVATION SOCIALE PAR LE DESIGN »**

*M. Bazin :*

Le présent rapport vise à approuver la signature d'une convention entre le Département de la Nièvre et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), permettant le cofinancement, par cette dernière, d'un projet de design autour de « maison de retraite du futur » et sur l'accueil à la Maison départementale du handicap.

Afin de poursuivre la réflexion sur « la maison de retraite du futur », un projet de réponse à l'appel à projets de la CNSA a été réfléchi avec un cabinet de designers autour de la place de l'EHPAD comme lieu moteur et central de l'avenir des territoires ruraux. Il s'agit d'imaginer et construire un nouveau modèle d'EHPAD, en capitalisant sur sa situation géographique, son équipement et les dynamiques sociales qu'il génère afin de contribuer à la mutation vers un EHPAD ouvert sur la vie, le territoire et ses habitants.

L'objectif est d'arriver, dans les deux cas, à un prototype qui soit duplicable sur l'ensemble des établissements de la Nièvre, en ce qui concerne l'EHPAD, en se disant qu'il faut passer d'un EHPAD à une maison de retraite, voire à une résidence de retraite. Cela vient en complément du travail qui est mené sur le département sur la réflexion sur les SPASAD, autour d'un meilleur fonctionnement possible entre les différents acteurs du vieillissement et du handicap.

Le budget du projet s'élève à 67 620 € dont 57 120 € pour la prestation du cabinet de designers, et 10 000 € de valorisation de personnel permanent du Conseil départemental (Direction de l'Autonomie).

Par courrier en date du 18 décembre 2018, la CNSA a notifié au Département la validation du cofinancement du projet, à hauteur de 46 096 € par le comité des subventions de la Caisse.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ?

Je soumetts le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°11 : ATTRIBUTION DE TROIS BOURSES D'ETUDES DE MEDECINE ET RENOUVELLEMENT D'UNE BOURSE D'ETUDES DE MEDECINE**

*Mme Bézé:*

Le présent rapport vise à la signature de trois contrats d'engagement relatifs à l'attribution d'une bourse d'études pour :

- Mme Cristina Balenau née Mocanu, étudiante à la faculté de médecine de Dijon,
- Mme Angélique Michot, étudiante à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand,
- Mme Dhickra Zormati née Becheri, étudiante à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand.

Il vise également à la signature d'un contrat d'engagement relatif au renouvellement d'une bourse d'études pour M. Joffrey Reynaud, étudiant à la faculté de Clermont-Ferrand.

. Mme Christina Baléanu, née Mocanu, est actuellement en 1ère année d'internat de médecine générale (soit 7ème année d'études de médecine) à la faculté de médecine de Dijon. Diplômée en 2017 en Roumanie, elle a effectué un premier stage à Moulins-Engilbert. Elle a validé un semestre aux urgences du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, elle est actuellement en stage à la MSP de St-Amand-en-Puisaye et souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine.

. Mme Angélique Michot est actuellement en 2<sup>ème</sup> année d'études de médecine à la faculté de Clermont-Ferrand. Originnaire de la Nièvre, elle souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine.

. Mme Dhickra Zormati née Becheri est actuellement en 4ème année d'études de médecine à la faculté de Clermont-Ferrand. Originnaire de la Nièvre, elle souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine.

. M. Joffrey Reynaud est actuellement en 2ème année d'internat de médecine générale (soit 8ème année d'études de médecine) à la faculté de Clermont-Ferrand. Originnaire de la Nièvre, il souhaite s'installer dans le département après l'obtention de son doctorat en médecine.

Il vous est donc proposé :

- d'octroyer une bourse de 500 € par mois à Mme Cristina Baleanu, née Mocanu, à Mme Angélique Michot et à Mme Dhickra Zormati, née Becheri pour une période d'un an à compter du 1er avril 2019,
- d'accorder le renouvellement d'une bourse de 500 € par mois à M. Joffrey Reynaud pour une période d'un an à compter du 1er avril 2019.

*M. le Président :*

Cela nous permet de constater que les Nivernais, après une dizaine d'années, reviennent, et acceptent l'idée de revenir s'installer dans leur département. Trois sur quatre sont des Nivernais. Nous avions dit qu'ils étaient notre public cible. Je pense que nous y arrivons. La dernière, qui est d'origine roumaine, mais qui fait des études françaises, n'est pas nivernaise, mais elle a fait un premier stage dans la Nièvre, elle s'y est beaucoup plu, et elle fait maintenant tous ses stages d'internat dans la Nièvre (Moulins-Engilbert, hôpital de Nevers, Saint-Amand). Elle est décidée à s'installer dans le département. Elle s'est montrée intéressée par la Nièvre, car elle s'y sent bien, et elle a été intéressée par les week-ends que nous avons organisés. Nous pouvons noter qu'à l'issue de ces week-ends, nous avons des jeunes qui se montrent intéressés par une installation dans la Nièvre.

Dans ceux qui ont signé, on voit qu'il y aura deux installations prochaines, à Decize. Nous voyons donc les premières installations dans la Nièvre. Ils respectent leurs engagements et ils s'installent dans le département. Nous verrons sur le long terme comme cela se passe. Le Président du Conseil de l'Ordre a signalé que, pour la première fois depuis de très nombreuses années, il y avait quasiment autant de médecins généralistes qui se sont installés que de médecins généralistes qui ont quitté la profession. Nous aurons cependant un décalage, à un moment ou à un autre, car certains médecins qui prolongent leur activité vont s'arrêter dans quelques années, et c'était ceux qui avaient commencé au moment où l'on formait beaucoup de médecins. Mais cela sera moins grave que prévu.

*Mme Boirin :*

La personne d'origine roumaine est-elle la dame dont nous avons déjà financé une bourse, et qui n'avait pas réussi à avoir son équivalence en France ? La personne l'a-t-elle eue, d'ailleurs ? Nous avons prolongé le contrat lui attribuant une bourse, mais nous n'avons plus du tout de nouvelles de cette dame.

*M. le Président :*

Elle travaille comme médecin au centre hospitalier, comme faisant fonction d'interne, car elle n'a pas encore l'autorisation de s'installer en médecine libérale. C'est Mme Ovanisciu. Elle n'a pas encore eu la totalité de son examen, mais elle est reconnue comme étant médecin, mais uniquement en faisant fonction d'interne à l'hôpital de Nevers. Elle travaille aujourd'hui dans le service de M. Ballout à l'hôpital de Nevers, en tant que médecin.

Mme Baleanu est d'origine roumaine, mais elle suit un cycle d'études français. Par contre, il y a une problématique qui est liée aux premières arrivées en France d'étudiants français partis faire des études de médecine en Roumanie. Ils ont une obligation de faire des stages pour avoir l'autorisation de s'installer, d'autant que les études durent 6 ans en Roumanie, contre 9 en France. Thierry Flandin va accueillir un couple de Français qui a fait des études en Roumanie et qui veut s'installer chez nous.

*M. Flandin :*

L'homme est Français et sa compagne est Roumaine. Elle commence un contrat d'assistantat sur la maison de santé de La Charité, et nous aimerions pouvoir fixer ultérieurement son compagnon sur la future maison de santé de Cosne, qui va se mettre en place. Par contre, ce sont des étudiants en médecine qui ont signé un contrat avec le Département de la Sarthe, et il faudrait peut-être racheter une partie du contrat s'ils s'installent dans la Nièvre.



*M. le Président :*

Et il n'est pas impossible que nous discussions de racheter une partie de ce contrat, à partir du moment où nous aurions un engagement sur la durée de leur installation. Il faut envisager toutes les problématiques, y compris celle-là. Nous pourrions en reparler. En Saône-et-Loire, l'option a été de salarier des médecins qu'ils dispatchent dans différentes maisons de santé du département. Il y en a une trentaine. Cependant, les médecins en question, âgés de la cinquantaine, quittent des territoires déjà appauvris en médecins, avec une démographie compliquée. Notre stratégie est différente, puisqu'elle s'attache les jeunes étudiants nivernais, pour venir compléter notre dispositif au fur et à mesure. Nous ne sommes pas dans le même concept.

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°12 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SUIVI ENTOMOLOGIQUE DU MOUSTIQUE « AEDES ALBOPICTUS » ET LA REALISATION D'OPERATIONS DE DEMOUSTICATION**

*Mme Delaporte :*

Les Départements se sont vus conférer par la loi une compétence de suivi entomologique des populations de « moustiques tigre » et de lutte anti-vectorielle et ils sont chargés des opérations de démoustication.

Il existe deux foyers de « moustiques tigre », l'un à Garchizy et l'autre à Decize. Ils peuvent être vecteurs de maladies graves, comme le chikungunya, dengue ou zika.

Jusqu'en 2018, la Nièvre était au niveau 0 du dispositif réglementaire de lutte contre les moustiques. Il y a cinq niveaux, et nous sommes à ce jour arrivés au niveau 1, c'est-à-dire que nous avons au minimum un foyer de présence de moustiques, et la présence d'un malade.

Le recours à un opérateur de démoustication afin de mettre en œuvre les missions de suivi entomologique a été retenu. Compte tenu de la présence d'une structure publique qualifiée et réputée sur notre territoire, l'Entente interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes, qui intervient d'ores et déjà pour le Département de Saône-et-Loire et qui sera l'opérateur retenu par celui de Côte d'Or, il est proposé de conventionner avec celle-ci. Nous avons par ailleurs avec le laboratoire départemental d'analyses et de conseil la possibilité d'effectuer nous-mêmes un certain nombre d'opérations, et notamment la mise en place des pièges. L'entente interdépartementale viendrait poser les pièges à moustiques, et c'est le laboratoire qui viendrait prélever les moustiques dans les pièges.

Au départ, nous avons prévu une somme de 30 000 € pour financer ces opérations de surveillance entomologique. Finalement, et par le fait également que le laboratoire peut effectuer ces opérations, nous n'avons que ce suivi entomologique à effectuer, et nous arrivons de ce fait à un financement qui représenterait un montant forfaitaire de 4 272 € au lieu des 30 000 € que nous avons prévus au départ.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe d'un partenariat avec l'entente interdépartementale pour la démostication Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des actions de suivi entomologique du moustique aedes albopictus et de lutte antivectorielle ;
- d'approuver les termes de la convention en annexe au rapport.

*M. Bazin :*

Dans le cadre des « Trophées de l'Innovation », qui se sont déroulés vendredi dernier à Magny-Cours, on a un innovateur dans la Nièvre qui a mis en place un dispositif pour piéger les blattes et les contrôler à distance. On doit pouvoir faire du transfert technologique de la blatte au moustique tigre. Ceci pour indiquer que la Nièvre innove même en ces domaines.

*M. Dubois :*

Le Département est associé au dispositif ELISE à une époque, et nous en avons déjà parlé, pour une veille sur la maladie de Lyme, portée par les tiques, et sur les échinococcoses, portée par les renards. Le Département s'est retiré de la démarche. A-t-il une veille sur le sujet ?

*Mme Delaporte :*

Le Département n'est plus compétent dans ce domaine. Il ne peut plus financer, de ce fait. Nous n'avons pas de retours en termes d'informations. Nous pouvons demander à en avoir, pour savoir comment cela fonctionne sur le terrain.

*M. le Président :*

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT N°13 : CONVENTION DE PARTENARIAT NIEVRE HABITAT – AVENANT 2019**

*M. Legrain :*

Le présent rapport a pour vocation de formaliser la poursuite du partenariat entre le Conseil départemental et Nièvre Habitat formalisé par une convention 2015-2020. Il propose en outre la signature d'un avenant financier afin de prévoir le soutien départemental au titre de l'année 2019.

Conscient de sa responsabilité en matière de solidarités sociales et territoriales, le Département de la Nièvre a ainsi élaboré un plan départemental de l'habitat ayant pour objet de définir une stratégie partagée avec les acteurs locaux et d'assurer une bonne déclinaison de celle-ci sur l'ensemble du territoire départemental. L'un des axes majeurs de ce plan concerne le soutien départemental auprès des acteurs du logement social, au premier rang desquels figure Nièvre Habitat. Une convention pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité a ainsi été conclue pour la période 2015-2020. Il faut signaler que Nièvre Habitat développe sur l'ensemble du Département du logement intergénérationnel.

Cette convention avait pour objet de formaliser l'accompagnement financier du Département à Nièvre Habitat, premier bailleur social du territoire. Une enveloppe globale de 2 250 000 € a ainsi été votée sur une période de 6 ans, ré ajustable par avenant annuel, et prévoyant de toucher 1 000 M€ sur la Nièvre.

La convention prévoyait à la fois une répartition territorialisée de ce soutien et trois axes thématiques d'intervention : le renforcement de la performance énergétique du patrimoine (objectif de 400 logements réhabilités) ; le renouvellement de l'offre locative (objectif de 400 logements démolis et 100 logements reconstruits) ; l'adaptation, l'innovation, l'acquisition, l'amélioration des logements (objectif de 100 logements).

A la fin de l'année 2018, ce sont près de 700 logements qui ont pu être adaptés, rénovés et construits afin que l'offre locative soit la plus diversifiée et surtout la plus en adéquation avec la demande de la population nivernaise.

L'article 3 de la convention de partenariat indique que la mobilisation des crédits départementaux s'effectue par voie d'avenant annuel. Dans ce cadre précis, il est donc proposé de conclure un avenant au titre de l'année 2019 fixant la contribution financière du Département au profit de Nièvre Habitat à 426 000 € et prévoyant les modalités de versement.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe d'un partenariat entre le Département et Nièvre Habitat,
- d'approuver les termes de l'avenant 2019 à la convention de partenariat entre le Département et Nièvre Habitat,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.
- de prélever les crédits sur le chapitre 204 du budget départemental.

*M. le Président :*

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le rapport est à l'unanimité.**

**RAPPORT N°14 : CESSION CENTRE DE LOISIRS DES SIMONOTS – SAXI-BOURDON**

*M. Herteloup :*

Nous revenons sur le centre de loisirs des Simonots, qui a trouvé acquéreur, en la personne de Mme Benoit, résidant sur la commune de Sainte-Marie, et professionnelle dans le domaine de l'animation, pour constituer un projet d'entreprise, d'accueil d'activités touristiques de vacances et de loisirs avec hébergement.

Lors de la troisième vente aux enchères, qui s'est terminée le 20 février 2019, malgré deux visites d'autres personnes, seule Mme Benoit a déposé une offre, celle qui la déclare donc lauréate pour un montant de 140 000 € frais d'agence Agorastore compris. Il convient de préciser que le montant de son offre, correspondant juste au montant initial de la mise à prix (acté par décision de la Commission Permanente en date du 9 juillet 2018), est inférieur à l'estimation domaniale du 8 mars 2019 réactualisée à 143 640 € Mais il est important de préciser que, si cet ensemble immobilier est encore dans un assez bon état, il est néanmoins nécessaire de réaliser des travaux de réparations, d'aménagements et de mise aux normes d'une certaine importance pour que le redémarrage de l'activité puisse être efficient et se dérouler dans les meilleures conditions possible de fonctionnement et donc de réussite. Ces travaux ont été chiffrés par les entreprises que Mme Benoit a sollicitées à globalement 106 660 € ce qui est loin d'être négligeable (+ 75 % de l'investissement initial).

Par prudence, il convient également de constater la désaffectation de ce bien et de prononcer son déclassement du domaine public du Département.

Il vous est donc proposé :

- de constater la désaffectation de cet ancien centre de loisirs dans la mesure où celui-ci est fermé et n'est plus affecté à l'usage du public.
- de prononcer le déclassement du domaine public du Département de la Nièvre, cet ancien centre de loisirs.
- d'approuver la cession du centre de loisirs des Simonots sur la commune de Saxi-Bourdon, bien immobilier cadastré en section AA parcelles N° 71, 72,73 et 75, au profit de Mme Benoit ou toute personne morale à lui substituer, pour un montant net vendeur pour le Département de 131 332,08 € la charge des frais d'intermédiaire Agorastore et des frais d'acte notarié étant à la charge exclusive de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment le compromis de vente et l'acte de vente, document à établir par les offices notariaux de Me Martinière et Renard (notaire du Département) et Me Bloin (notaire de Mme Benoit).

*M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ?

*M. Morel :* Je pense qu'au lieu de cession du centre de loisirs, il faudrait indiquer « cession des locaux du centre de loisirs ».

*M. le Président :* Nous allons modifier.

*Mme Boirin :* Les notaires du Département sont-ils dans la Nièvre ? Je sais que Me Bloin est dans la Nièvre, mais je ne connais pas les autres. Faisons-nous appel à des notaires nivernais ? Il serait bon que nous fassions appel à des notaires nivernais.

*M. le Président :* Nous allons vérifier.  
Nous allons voter.  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RAPPORT N°15 : PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DU BASSIN PARISIEN DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE ET PARTENARIALE SUR LA BIODIVERSITE**

*Mme Delaporte :*

Dans le cadre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, le Département de la Nièvre développe des partenariats pour démultiplier les actions au service de la biodiversité.

Ainsi, nous travaillons avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien sur la stratégie « biodiversité » notamment dans le développement de l’outil « Atlas de la biodiversité intercommunale », et sur le Programme d’InterVENTion Routière (PIVER) notamment sur sa connaissance d’enjeux de flore sur les talus routiers. Ils apportent leur concours et leurs connaissances sur ces sujets. De la même manière, ils nous informent aussi sur l’état de conservation de deux espèces typiques de la Nièvre, en danger critique d’extinction : la biscutelle controversée présente sur l’ENS des Varennes de Tinte (Sougy-sur-Loire) et l’Odontite de Jaubert présente sur l’ENS du Coteau de Chaumois, à Parigny.

La réalisation de ce programme s’élève à 6 543 €HT, pour lequel le CBNBP sollicite une participation financière de 80 % auprès du Département soit 5 323 €maximum.

Il vous est donc proposé :

- d’approuver le partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien pour l’année 2019,
- d’attribuer une subvention de 5 323 € maximum au Conservatoire Botanique du Bassin Parisien pour la réalisation du programme présenté.

*M. le Président :*

Personne n’est contre ni ne s’abstient ?

**Le rapport est adopté à l’unanimité.**

**RAPPORT N°16: PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BOURGOGNE DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE ET PARTENARIALE SUR LA BIODIVERSITE (2019)**

*Mme Delaporte :*

Dans le cadre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité, le Département de la Nièvre développe des partenariats pour démultiplier les actions au service de la biodiversité. A ce titre, il est proposé de soutenir le programme d'actions 2019 du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) à hauteur de 11 023,86 € maximum.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) contribue à la mise en œuvre de différents axes de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité via la réalisation des actions suivantes :

La première opération consiste en la poursuite des opérations de gestion des milieux xériques de la Côte d'Orge (Chaulgnes) : déploiement des actions de pâturage itinérant, information et sensibilisation des habitants, conception d'équipements pédagogiques. Le montant sollicité s'élève à 50 % de la dépense prévisionnelle, soit 6 966,84 €

La deuxième opération concerne l'harmonisation des connaissances « réseaux de mares » sur le territoire de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne (à la suite de la fusion des intercommunalités) : état des lieux cartographique des présences de mares sur le territoire et organisation d'un chantier nature pour en restaurer certaines. Le montant sollicité s'élève à 26 % de la dépense prévisionnelle, soit 1 451,47 €

La troisième et dernière opération consiste en un soutien à l'assistance technique développée par le CENB auprès des collectivités locales : veille et assistance aux gestionnaires d'espaces naturels (pelouses calcaires, co-construction de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité Intercommunale », etc.). Le montant sollicité sur cette opération s'élève à 19 % de son coût total soit 2 605,55 €

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*M. Joly :*

Juste un mot après ces deux rapports.

Les deux organismes ont du personnel implanté au siège du Parc Naturel Régional du Morvan. Avec le personnel du Parc, mais également avec le personnel d'autres structures qui sont accueillies à Saint-Brisson, on a là sur place un centre de recherches naturaliste, à la fois composé de professionnels et de plus d'une trentaine de personnes, qui rayonne sur l'ensemble de la Bourgogne, auquel s'ajoutent des bénévoles qui sont engagés dans ces démarches. C'est le cas de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, dont les activités sont très importantes.

L'ensemble de ces structures sont organisées, et produisent des éditions de recherches, notamment dans le cadre d'une revue qui s'appelle « revue Bourgogne Nature Franche-Comté ». Tout cela pour dire que nous avons là une équipe compétente d'experts, de scientifiques dans des domaines qui sont au cœur des problématiques de la société, c'est-à-dire des problématiques de la biodiversité.

Vous savez qu'il a été décidé de créer des agences régionales de la biodiversité. En Bourgogne Franche-Comté, elle aura son siège à Besançon. La demande qui avait été formulée, lorsque j'étais Président du Parc, est que cette agence régionale ait aussi une antenne en Bourgogne, au Parc Naturel Régional du Morvan, pour les raisons que je viens d'évoquer.

Il me semble que, compte tenu de ce que nous faisons en termes de biodiversité dans ce département depuis des dizaines d'années, avec la mise en place des ENS, nos interventions sur les questions d'observatoires et de mise en place d'un certain nombre d'actions, compte tenu de la présence du siège du Parc sur notre territoire départemental, je pense que nous pourrions renouveler la demande que j'avais faite en son temps. Je sais que le Président actuel du Parc pousse en ce sens. Mais ce serait assez légitime, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

*Mme Delaporte :*

Par ailleurs, la Nièvre est le seul Département de Bourgogne Franche-Comté à être présent à l'agence régionale de la biodiversité. Il y a là une carte à jouer sur ce point.

*M. le Président :*

Je vais proposer à Sylvain Mathieu, Président du Parc Naturel Régional du Morvan, de solliciter le Département pour que l'on prenne cette position.



*Mme de Mauraige :* Autre sujet concernant l'environnement. Nous avons pris une motion à l'unanimité lors de la dernière session concernant la carrière d'Herry. Malheureusement, le commissaire-enquêteur a rendu un avis positif. J'aimerais savoir si nous avons des possibilités d'agir encore, et de quelles manières.

*M. le Président :* Nous allons nous mettre en relation avec le Conseil départemental du Cher pour prendre un arrêté limitant le tonnage des véhicules utilisant le pont.

*M. Flandin :* Cela ne règle qu'une partie du problème, car ils passeront ailleurs. Mais surtout, ils reviennent avec des déchets de la région parisienne pour combler les trous qu'ils vont faire.

*M. le Président :* Nous allons réfléchir aux impacts sur les ponts de La Charité et de Cosne, en lien avec le Conseil départemental du Cher. Nous pouvons retenir ce mode d'action.

Je vais vous indiquer les prochaines dates de nos rencontres.

Le 13 mai nous aurons une Commission Permanente à 9 h 30, puis nous rentrerons dans une Session spécifique sur le SRADDET. Nous allons vous envoyer les textes en notre possession. Ce SRADDET est porté à notre connaissance. Il est prescriptif pour un certain nombre de sujets, et il me paraît extrêmement important que nous donnions notre avis. Il est prescriptif notamment dans tout ce qui touche aux permis de construire. Or, dans le SRADDET il y a des points qui sont extrêmement inquiétants quant à la possibilité dans les temps à venir pour les petites communes de pouvoir autoriser les constructions sur leur territoire. Il est par exemple dit que s'il n'y a pas de transports en commun, il est très difficile d'avoir un permis de construire. Il n'y a pas beaucoup de communes dans la Nièvre qui ont des transports en commun. Or, c'est écrit dans le SRADDET. Il faut que nous échangions sur ce sujet, de façon à ce que nous donnions un avis. Nous vous communiquerons très rapidement, dans la semaine, ce document. La semaine précédente, nous pourrions parler ensemble de ce document lors de la commission. Il me paraît important que nous nous en emparions. Nous ajouterons peut-être deux ou trois questions à cette Session, mais il y aura une commission la semaine précédente.

Le 27 mai, nous tiendrons une Session spéciale à Tresnay, sur le linéaire de la route nationale. Nous la boucherons pendant un certain temps, pour dire à l'Etat que nous en avons assez. Il n'y aura qu'un seul sujet, la mise à deux fois deux voies de la Nationale 7, avec la possibilité donnée aux élus et aux associations de s'exprimer sur ce sujet, avec fermeture momentanée de la Nationale 7 pour que tout le monde entende le ras-le-bol sur le sujet.

Je vous remercie.

*Mme Boirin :*

Monsieur le Président. Juste une observation. J'ai vu sur Internet où se trouvait le notaire. Il se trouve dans la Haute-Vienne. Autant vous êtes sensibilisé à la pratique des médecins dans la Nièvre, moi, je suis plutôt sensibilisée par les juristes dans la Nièvre. Si on commence à donner le travail à des notaires extérieurs, il ne faudra pas se plaindre qu'il n'y en ait plus dans la Nièvre, d'autant que nous aussi, les juristes, nous avons du mal à recruter dans la Nièvre.

*M. le Président :*

Vous avez totalement raison, et je suis en désaccord sur le fait que l'on ait pris des notaires hors de la Nièvre. Je vais chercher des informations pour savoir s'il y a une explication logique, mais je partage ce que vous me dites. Je vais demander que l'on fasse expressément attention aux notaires avec lesquels nous allons travailler, car je partage tout à fait ce que vous venez de me dire.

*La séance est close à 11 h 20.*